

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE 162-14**

Le 3 décembre 2014

**DÉCISION DISCIPLINAIRE — OFFRE DE RÈGLEMENT  
GOLDMAN, SACHS & CO.**

À la suite d'une enquête menée par sa Division de la réglementation, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) déposait une plainte contre Goldman, Sachs & Co., un participant agréé de la Bourse.

Cette plainte alléguait qu'entre le 1<sup>er</sup> décembre 2005 et le 30 juin 2012, Goldman, Sachs & Co. aurait permis l'accès au système de négociation automatisé de la Bourse à certains de ses employés, sans avoir obtenu au préalable l'approbation de la Bourse.

À la suite d'une audition tenue le 29 octobre 2014, le Comité de discipline de la Bourse (le Comité) a approuvé l'offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et Goldman, Sachs & Co., laquelle prévoyait l'imposition d'une amende au montant de 65 000 \$ et le paiement d'un montant additionnel de 6 500 \$, à titre de frais.

Pour accéder à la version intégrale de la décision du Comité, veuillez vous référer à l'hyperlien : [http://www.m-x.ca/f\\_circulaires\\_fr/decision GoldmanSachs\\_20141114\\_fr.pdf](http://www.m-x.ca/f_circulaires_fr/decision_GoldmanSachs_20141114_fr.pdf) (Traduction de la décision originale, rendue en anglais).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514 871-3516, ou à l'adresse courriel [flarin@m-x.ca](mailto:flarin@m-x.ca).

Brian Z. Gelfand  
Vice-président et chef de la réglementation